



CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 27 JANVIER 2017 – 20 H 45

ORDRE DU JOUR

Approbation de la séance précédente

Ordre du Jour (*rapports joints*)

ADMINISTRATION

- 1/ DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS PERMANENTES
- 2/ DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)
- 3/ DESIGNATION DE MEMBRES AU SEIN DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES ET ADOPTION DE SON REGLEMENT INTERIEUR
- 4/ ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PORT FLUVIAL DE LONGUEIL SAINTE-MARIE
- 5/ ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE (SMTCO)
- 6/ ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE « OISE TRES HAUT DEBIT » (SMOHD)
- 7/ ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ETABLISSEMENT PULIC FONCIER LOCAL DE L'OISE (EPFLO)
- 8/ DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE D'AMENAGEMENT DE L'OISE (SAO)
- 9/ DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OISE ARONDE (SMOA)
- 10/ DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU (CLE)
- 11/ DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL LE TIGRE
- 12/ DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE SUIVI DE LA SPL LE TIGRE
- 13/ DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE OISE LA VALLEE
- 14/ DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET DU BUREAU DE L'ASSOCIATION DU PAYS COMPIEGNOIS
- 15/ DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DU BUREAU INTERCOMMUNAL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
- 16/ DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RECYCLERIE DE L'AGGLOMERATION DE COMPIEGNE

.../...

- 17/ DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION COMPIEGNE POLE TECHNOLOGIQUE
- 18/ DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DEPARTEMENTALE DES GENS DU VOYAGE
- 19/ DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ESCOM
- 20/ DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS
- 21/ DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CLUB DES VILLES CYCLABLES
- 22/ DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE DE LA FLAQUE A JAUX (AFUL)
- 23/ DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA PLATEFORME D'INITIATIVE LOCALE « OISE EST INITIATIVE »
- 24/ DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ET DES LYCEES
- 25/ DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION PARTENAIRES DIESTER
- 26/ DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE D'ORIENTATIONS TERRITORIAL DU CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITE ET L'AMENAGEMENT (CEREMA)
- 27/ DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES
- 28/ DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL COMPIEGNE-NOYON
- 29/ DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SA HLM 60
- 30/ ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS CREATION DES EMPLOIS FONCTIONNELS

AMENAGEMENT – URBANISME

31/ ZAC DE JAUX/VENETTE : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES, SIGNATURE D'UN AVENANT A L'OFFRE DE CONCOURS DE CARREFOUR ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE POUR LE DÉPLACEMENT DU GIRATOIRE AVENUE DE L'EUROPE SUR LA RD932

FINANCES

32/ DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2017

33/ DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2017

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

34/ DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU TEPCV – AVENANT A LA CONVENTION INITIALE

QUESTIONS DIVERSES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

01 - DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS PERMANENTES

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

01 - DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS PERMANENTES

Lors de la séance d'installation du 5 Janvier 2017, le Conseil d'Agglomération a approuvé la création des cinq commissions permanentes thématiques suivantes :

- Commission des Finances, du contrôle de gestion et des ressources humaines,
- Commission Aménagement, Equipement, Urbanisme et Grands Projets,
- Commission Développement Durable et Risques majeurs,
- Commission Economie et Tourisme,
- Commission Transport, mobilité et gestion des voiries.

Les 22 communes de la communauté d'agglomération ont été interrogées afin de proposer des représentants au sein de ces commissions. Il leur a été précisé que la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales permet aux conseillers municipaux des communes membres qui ne seraient pas conseillers communautaires de siéger au sein de ces commissions.

Par ailleurs, lors de la séance d'installation du 5 janvier 2017, a été créée la commissions stratégie et synthèse, composée des présidents de commission et de certains vice-présidents, sur proposition du président de l'Agglomération. Pour rappel, elle aura pour rôle de :

- Préparer les orientations et les choix du projet d'Agglomération,
- Proposer des orientations stratégiques dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements,
- Assister le président dans l'exécution des décisions,
- Assurer la cohérence des propositions des commissions.

Il est proposé d'approuver la composition des commissions comme indiquée dans les tableaux ci-annexés.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,

Et après en avoir délibéré,

.../...

APPROUVE la désignation, telle que précisée ci-dessus, des représentants de :

- La Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines,
- La Commission Aménagement, Equipement, Urbanisme et Grands Projets,
- La Commission Développement Durable et Risques Majeurs,
- La Commission Economie et Tourisme,
- La Commission Transport, Mobilité et Gestion des Voiries,
- La Commission Stratégie et Synthèse.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

COMMISSION DES FINANCES
DU CONTROLE DE GESTION ET DES RESSOURCES HUMAINES

ARMANCOURT	- Eric BERTRAND
BETHISY-SAINT-MARTIN	- Alain DRICOURT
BETHISY-SAINT-PIERRE	- Alexandra MOUTIER
BIENVILLE	- Claude DUPRONT
CHOISY AU BAC	- Jean-Luc MIGNARD - Jean-Noël GUESNIER
CLAIROIX	- Laurent PORTEBOIS
COMPIEGNE	- Sophie SCHWARZ - Arielle FRANCOIS - Marie Christine LEGROS - Christian TELLIER - Michel FOUBERT - Etienne DIOT - Jean Marc BRANCHE
JANVILLE	- Philippe BOUCHER
JAUX	- Michel JEANNEROT
JONQUIERES	- Bernard DUFOSSE
LA CROIX SAINT OUEN	- Jacqueline FERRADINI - Jacques BONTEMPS
LACHELLE	- Jean-Luc MAYEUR
LE MEUX	- Evelyne LE CHAPPELLIER
MARGNY LES COMPIEGNE	- Bernard HELLAL - Marc RESSONS - Georges DIAB
NERY	- Joël LORGNET
SAINT JEAN AUX BOIS	- Jean-Pierre LEBOEUF
SAINT SAUVEUR	- Claude LEBON
SAINT VAAST DE LONGMONT	- Micheline FUSEE
SAINTINES	- Jean-Pierre DESMOULINS
VENETTE	- Bernard DELANNOY - Marie Françoise CASSAN
VERBERIE	- Patrick STEFFEN - Laurent BOMMELAER
VIEUX MOULIN	- Erwan BAUDIMANT

**COMMISSION AMENAGEMENT, EQUIPEMENT
URBANISME ET GRANDS PROJETS**

Accusé de réception en préfecture
060-200067965-20170127-01-27-01-2017-DE
Date de télétransmission : 02/02/2017
Date de réception préfecture : 02/02/2017

ARMANCOURT	- Brigitte CUGNET-WATTELET
BETHISY-SAINT-MARTIN	- Michel SALLEZ
BETHISY-SAINT-PIERRE	- Jean-Marie LAVOISIER - Serge CZERNIEJEWICZ
BIENVILLE	- Philippe QUILLET
CHOISY AU BAC	- Daniel BOILET - Jean-Noël GUESNIER
CLAIROIX	- Philippe ALGIER
COMPIEGNE	- Marc Antoine BREKIESZ - Michel FOUBERT - Evelyse GUYOT - Sophie SCHWARZ - Arielle FRANCOIS - Marie-Christine LEGROS - Philippe TRINCHEZ - Françoise TROUSSELLE - Monia LHADI - Solange DUMAY
JANVILLE	- Philippe BOUCHER
JAUX	- Michel JEANNEROT
JONQUIERES	- Sylvie FABIEN - Alain DENNEL
LA CROIX SAINT OUEN	- Jean DESESSART - Philippe VALLEE
LACHELLE	- Pascal SERET
LE MEUX	- Marcel DARDENNES
MARGNY LES COMPIEGNE	- Bernard HELLAL - Chantal DESNAIN - Emmanuelle GUILLAUME
NERY	- Claude PICART
SAINT JEAN AUX BOIS	- Philippe LUISIN
SAINT SAUVEUR	- Yves DAMBRINE
SAINT VAAST DE LONGMONT	- Micheline FUSÉE
SAINTINES	- Jeanine COPIGNY
VENETTE	- Sandra BAYART-PARDON - Romuald SEELS
VERBERIE	- René BROUILLARD - Laurence ABENA
VIEUX MOULIN	- Christian MARSIGNY

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET RISQUES MAJEURS

ARMANCOURT	- Eric BERTRAND
BETHISY-SAINT-MARTIN	- Arnaud PERRIN
BETHISY-SAINT-PIERRE	- Michèle CAILLEUX
BIENVILLE	- Pascale BONHOMME
CHOISY AU BAC	- Jean-Noël GUESNIER - Daniel BOILET
CLAIROIX	- Bruno LEDRAPPIER
COMPIEGNE	- Arielle FRANCOIS - Christian TELLIER - Nicolas LEDAY - Richard VÉLEX
JANVILLE	- Serge ROUSSELLE
JAUX	- Jean-Claude LUZIN
JONQUIERES	- Jean-Claude CHIREUX
LA CROIX SAINT OUEN	- Jacqueline FERRADINI - Louis PERRIER
LACHELLE	- Xavier LOUVET
LE MEUX	- José SCHAMBERT
MARGNY LES COMPIEGNE	- Marc RESSONS - Laurent DELIN - Bernard PELLIEUX
NERY	- Bernard GUILLON
SAINT JEAN AUX BOIS	- Sabine DEFOSSE
SAINT SAUVEUR	- Denise MOREL
SAINT VAAST DE LONGMONT	- Dominique VERDRU
SAINTINES	- Jean-Pierre DESMOULINS
VENETTE	- Frédéric BISSEUX
VERBERIE	- Michel ARNOULD - Ferroudja RAHOU
VIEUX MOULIN	- Béatrice MARTIN

COMMISSION ECONOMIE ET TOURISME

ARMANCOURT	- Brigitte CUGNET-WATTELET
BETHISY-SAINT-MARTIN	- Catherine ROBLIQUE
BETHISY-SAINT-PIERRE	- Jean-Marie LAVOISIER - Marie-Pierre WITCZAK
BIENVILLE	- Claude DUPRONT
CHOISY AU BAC	- Thérèse-Marie LAMARCHE - Pascal PILLOT
CLAIROIX	- Annette PELLARIN
COMPIEGNE	- Marc Antoine BREKIESZ - Françoise TROUSSELLE - Joël DUPUY de MERY - Arielle FRANCOIS - Philippe TRINCHEZ - Liliane VÉZIER - Jean-Luc LESAGE - Richard VÉLEX - Monia LHADI
JANVILLE	- Evelyne BRUYER
JAUX	- Jean-Claude LUZIN
JONQUIERES	- Chantal VANDENHOLLE
LA CROIX SAINT OUEN	- Jean DESESSART - Séverine PILLON
LACHELLE	- Frédéric CHARNOTET
LE MEUX	- Evelyne LE CHAPPELLIER
MARGNY LES COMPIEGNE	- Chantal DESNAIN - Rachida EL AMRANI - Xavier GERARD
NERY	- François REDAUD
SAINT JEAN AUX BOIS	- Jean-Pierre LEBOEUF
SAINT SAUVEUR	- Denise MOREL
SAINT VAAST DE LONGMONT	- Martine OLIVIER
SAINTINES	- Delphine DEBRAY
VENETTE	- Marie-Françoise CASSAN
VERBERIE	- Cécile RAGUIDEAU - Odile ARNOULD
VIEUX MOULIN	- Sophie VAILLANT

COMMISSION TRANSPORTS, MOBILITE, GESTION DES VOIRIES

ARMANCOURT	- Hervé MORVAN
BETHISY-SAINT-MARTIN	- Damien PRUDHOMME
BETHISY-SAINT-PIERRE	- Jean-Luc BACHELART
BIENVILLE	- Patrick LEROUX
CHOISY AU BAC	- Olivier DHOURY - Pascal PILLOT
CLAIROIX	- Annie BARRAS
COMPIEGNE	- Joël DUPUY de MERY - Nicolas LEDAY - Philippe TRINCHEZ - Richard VELEX - Eric VERRIER - Eric HANEN - Etienne DIOT - Richard VALENTE
JANVILLE	- Corinne CARLIER
JAUX	- Philippe DEBLOIS
JONQUIERES	- Alain DENNEL
LA CROIX SAINT OUEN	- David GUERIN - Patrice BILLARD
LACHELLE	- Pascal SERET
LE MEUX	- Luc BLANCHARD
MARGNY LES COMPIEGNE	- Astrid CHOISNE - Rachida EL AMRANI - Anne-Marie LEMOINE
NERY	- Sébastien GUILBAUD
SAINT JEAN AUX BOIS	- Romaric SPIRE
SAINT SAUVEUR	- Jean-Claude GRANIER
SAINT VAAST DE LONGMONT	- Dominique VERDRU
SAINTINES	- Sébastien ANDRE
VENETTE	- Romuald SEELS - Frédéric BISSEUX
VERBERIE	- Michel ARNOULD - Patrick STEFFEN
VIEUX MOULIN	- Béatrice MARTIN

COMMISSION « STRATEGIE ET SYNTHESE »

- Monsieur Bernard HELLAL,
- Monsieur Laurent PORTEBOIS
- Monsieur Michel FOUBERT
- Monsieur Jean DESESSART
- Monsieur Jean-Noël GUESNIER
- Monsieur Nicolas LEDAY
- Monsieur Jean-Claude GRANIER
- Monsieur Eric de VALROGER
- Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF
- Monsieur Eric BERTRAND
- Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

02 – DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

02 – DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

La loi du 12 juillet 1999 instituant les communautés d'agglomération prévoit la création d'une commission locale chargée d'évaluer les charges transférées (CLECT).

Les principales règles régissant cette commission sont codifiées à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

Cette commission doit être créée suite à l'installation de la communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Le texte précité précise que chaque conseil municipal des communes membres de la communauté d'agglomération dispose d'au moins un représentant au sein de cette commission. Au-delà de cette obligation, sa composition est librement déterminée par l'organe délibérant de l'EPCI, qui doit l'approuver à la majorité de ses 2/3.

Il est précisé que la commission élira en son sein un Président et un Vice-Président et qu'il est laissé la possibilité à chaque maire de désigner un autre délégué de sa commune que lui-même.

Il est proposé de désigner les représentants suivants :

Monsieur Eric BERTRAND
Monsieur Claude DUPRONT
Monsieur Alain DRICOURT
Monsieur Serge CZERNIEWICZ
Monsieur Jean-Noël GUESNIER
Monsieur Laurent PORTEBOIS
Monsieur Eric De VALROGER
Monsieur Michel FOUBERT
Madame Sylviane ROMET
Madame Sylvie OGER-DUGAT
Monsieur Eric VERRIER
Monsieur Christian TELLIER
Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ
Madame Sophie SCHWARZ
Monsieur Philippe BOUCHER
Monsieur Michel JEANNEROT
Monsieur Jean-Claude CHIREUX
Monsieur Pascal SERET
Monsieur Jean DESESSART
Madame Evelyne LE CHAPPELLIER
Monsieur Bernard HELLAL
Monsieur Marc RESSONS
Monsieur Claude PICART
Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS

.../...

Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF
Monsieur Jean-Claude GRANIER
Madame Micheline FUSEE
Monsieur Bernard DELANNOY
Monsieur Michel ARNOULD
Madame Béatrice MARTIN

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation des représentants de la commission locale d'évaluation des charges transférées telle que précisée ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

03 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES ET ADOPTION DE SON REGLEMENT INTERIEUR

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

03 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES ET ADOPTION DE SON REGLEMENT INTERIEUR

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles R. 2222-1 et suivants, les EPCI doivent créer une Commission destinée au contrôle des comptes des principaux services publics, relevant de leurs compétences, notamment dans les domaines de la production d'eau potable, de l'assainissement mais aussi éventuellement en matière de transport, de collecte et d'élimination des déchets ménagers ou de toute autre délégation de service public.

Le Préfet est représenté au sein de cette Commission par un ou plusieurs fonctionnaires qualifiés par leurs compétences techniques.

Cette Commission de Contrôle des Comptes sera présidée de droit par le président de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse-Automne.

Il est proposé :

- d'adopter le règlement intérieur de la commission de contrôle des comptes tel que précisé en annexe,
- de désigner comme membres de cette commission les membres suivants :

Membres titulaires :

Marc RESSONS
Eric VERRIER
Bernard DELANNOY
Micheline FUSÉE

Membres suppléants :

Jacqueline FERRADINI
George DIAB
Jean-Pierre LEBOEUF
Alain DRICOURT

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation des représentants de la commission de contrôle des comptes, telle que précisée ci-dessus,

APPROUVE le règlement intérieur de cette commission ci-joint.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur-honoraire de l'Oise

REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES COMPTES

Article 1^{er} : Sont concernés par le présent règlement, les services publics de production d'eau en gros et d'assainissement, et éventuellement les services de la collecte et du traitement des déchets ménagers ainsi que les transports intercommunaux et toute autre délégation de service public.

Article 2 : La Commission de contrôle des Comptes de la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne est composée du Président de la Communauté d'Agglomération et de 4 membres du Conseil d'Agglomération ou de leurs suppléants. Y est systématiquement invité le Préfet de département, qui peut se faire représenter par une ou plusieurs personnes qualifiées par leur compétence technique en matière contractuelle et/ou de contrôle des comptes.

Article 3 : Le Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne ou son représentant préside la Commission.

Article 4 : La Commission a pour objet d'examiner les comptes détaillés des entreprises chargées de la production d'eau en gros et du service d'assainissement. Le cas échéant, elle pourra étendre son champ de contrôle aux comptes détaillés des entreprises chargées de la collecte sélective et du traitement des déchets ménagers et des transports intercommunaux.

Les rapports des vérificateurs et de la Commission de Contrôle des Comptes sont joints aux comptes de la Communauté d'Agglomération pour servir de justification à la recette ou à la dépense résultant des règlements de compte périodiques prévus entre l'entreprise chargée de l'exécution du Service Public et la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse-Automne.

Article 5 : Le Président de la Communauté d'Agglomération réunit la Commission chaque fois qu'il le juge utile et au moins une fois par an. La convocation, signée par le Président, est adressée aux membres de la Commission par écrit, 5 jours francs avant la date de la réunion.

Article 6 : La convocation indique l'ordre du jour de la réunion.

Article 7 : L'ordre du jour est fixé par le Président qui se réserve toutefois la faculté d'inscrire en début de réunion de la Commission des questions complémentaires sur lesquelles il y a lieu d'émettre un avis rapidement.

Article 8 : En cas d'absence, les membres de la Commission peuvent se faire représenter par leurs suppléants ou donner mandat à un membre présent de la Commission. Chaque membre présent ne peut détenir qu'un seul pouvoir de représentation.

Si le Président constate que moins de la moitié des membres de la Commission est présente, il lève la séance et procède à une nouvelle convocation de la Commission de Contrôle des Comptes avec le même ordre du jour. La Commission délibérera alors valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Article 9 : A chaque début de séance, les membres de la Commission désignent un secrétaire chargé de procéder à l'appel nominal, de rédiger et de diffuser le compte rendu de la réunion aux différents membres de la Commission.

Des membres de l'administration de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne peuvent l'assister dans cette tâche, sans prendre part au débat.

Des personnalités extérieures compétentes, des représentants des entreprises ou des membres de l'administration peuvent être entendus à titre informatif.

Les personnalités extérieures et les représentants des entreprises sont priés de quitter la réunion lors des débats de la Commission.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

04 - ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PORT FLUVIAL DE LONGUEIL SAINTE-MARIE

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

04 - ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PORT FLUVIAL DE LONGUEIL SAINTE-MARIE

Suite à la fusion entre l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Communauté de Communes de la Basse Automne, il est nécessaire de désigner les délégués titulaires et suppléants représentant la communauté d'agglomération au sein du Syndicat Mixte du Port Fluvial.

Ce syndicat, formé par la CCPE, l'ARC et le Conseil Départemental de l'Oise, a pour objet la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien du port fluvial dans le cadre de la réalisation d'une plateforme multimodale à Longueil Sainte Marie.

Selon les statuts du Syndicat Mixte du Port Fluvial, l'ARC est représentée au sein du Comité Syndical à raison de 3 titulaires et 3 suppléants.

Il est rappelé qu'en matière de désignation de représentants d'un EPCI dans un organisme extérieur, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit les règles suivantes :

- le vote est en principe à bulletin secret,
- le conseil d'agglomération peut décider à l'unanimité de procéder à un scrutin public,
- si, après appel à candidature, une seule liste ou une seule candidature a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,
- enfin, en cas d'élection, la majorité absolue est requise aux deux premiers tours de scrutin. S'il est nécessaire de procéder à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans cette hypothèse, en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

Il est ainsi proposé de désigner les représentants suivants au sein du comité syndical du Syndicat Mixte du Port Fluvial de Longueil Sainte-Marie :

Délégués titulaires
M. Philippe MARINI
M. Eric BERTRAND
M. Jean Noël GUESNIER

Délégués suppléants
M. Michel FOUBERT
M. Michel ARNOULD
Mme Arielle FRANÇOIS

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,

Et après en avoir délibéré,

.../...

APPROUVE la désignation des représentants au sein du comité syndical du Syndicat Mixte du Port Fluvial de Longueil Sainte-Marie, telle que précisée ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

05 - ELECTION DES DELEGUES DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

05 - ELECTION DES DELEGUES DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

Par délibération en date du 16 novembre 2006, le Conseil d'Agglomération de la Région de Compiègne a donné son accord pour la création et l'adhésion au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO).

Il est rappelé qu'en matière de désignation de représentants d'un EPCI dans un organisme extérieur, l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit les règles suivantes :

- le vote est en principe à bulletin secret,
- le conseil d'agglomération peut décider à l'unanimité de procéder à un scrutin public,
- si, après appel à candidature, une seule liste ou une seule candidature a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,
- enfin, en cas d'élection, la majorité absolue est requise aux deux premiers tours de scrutin. S'il est nécessaire de procéder à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans cette hypothèse, en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

Suite à la création le 1^{er} janvier 2017 de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, il est proposé de désigner les 3 délégués titulaires et les 3 délégués suppléants suivants au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise :

Délégués titulaires
M. Philippe MARINI
M. Michel ARNOULD
M. Nicolas LEDAY

Délégués suppléants
M. Jean-Claude GRANIER
M. Jean-Noël GUESNIER
M. Laurent PORTEBOIS

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,

Et après en avoir délibéré,

.../...

APPROUVE la désignation des représentants au sein du comité syndical du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise, telle que précisée ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

06 – ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE « OISE TRES HAUT DEBIT »

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

06 – ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE « OISE TRES HAUT DEBIT »

La Communauté de Communes de la Basse Automne disposait de la compétence facultative relative au service public des réseaux de communications électroniques à haut et très haut débit (codifiée à l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Cette compétence « Très Haut Débit » a été transférée par la CCBA au Syndicat Mixte « Oise Très Haut Débit » (SMOTHD), chargé de déployer les réseaux de fibre optique dans les zones qui ne relèvent pas de la compétence des opérateurs privés.

Dans le cadre d'une fusion entre deux EPCI et de compétences exercées par l'un et non par l'autre, le nouvel établissement doit soit restituer ces compétences aux communes, soit les étendre à l'ensemble du territoire du nouvel EPCI. Il dispose pour ce faire d'un délai d'un an pour les compétences optionnelles et de deux ans pour les compétences facultatives.

Dans cette attente, les compétences sont exercées sur les anciens périmètres.

Par conséquent, l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne exerce sur le périmètre de l'ex-CCBA la compétence « Très Haut Débit » et se trouve substituée à elle pour cette partie de territoire au sein du SMOTHD.

A ce titre, elle doit désigner des représentants appelés à siéger au sein du comité syndical.

En revanche, s'agissant de l'ancien périmètre de l'ARC, l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne n'exerce pas à ce jour cette compétence. La commune de Lachelle demeure ainsi membre à part entière du SMOTHD, sans changement.

Il est rappelé qu'en matière de désignation de représentants d'un EPCI dans un organisme extérieur, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit les règles suivantes :

- le vote est en principe à bulletin secret,
- le conseil d'agglomération peut décider à l'unanimité de procéder à un scrutin public,
- si, après appel à candidature, une seule liste ou une seule candidature a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,
- enfin, en cas d'élection, la majorité absolue est requise aux deux premiers tours de scrutin. S'il est nécessaire de procéder à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans cette hypothèse, en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

.../...

Il est donc proposé de désigner les 6 délégués titulaires et les 6 délégués suppléants suivants au sein du comité syndical du Syndicat Mixte « Oise Très Haut Débit » :

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Béthisy Saint Martin	Alain DRICOURT	Damien PRHUDHOMME
Béthisy Saint Pierre	Serge CZERNIEJEWICZ	Laurence HENNO
Néry	Claude PICART	Bernard GUILLON
Saintines	Jean-Pierre DESMOULINS	Christian SRACZYK
Saint Vaast de Longmont	Micheline FUSEE	Martine OLIVIER
Verberie	Patrick FLOURY	Evelyne CAYROL

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,


Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation des représentants au sein du comité syndical du Syndicat Mixte « Oise Très Haut Débit » telle que précisée ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,


Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

07- ELECTION DES DELEGUES DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE L'OISE

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

07- ELECTION DES DELEGUES DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE L'OISE

Par délibération en date du 14 février 2007, le Conseil d'Agglomération de la Région de Compiègne a approuvé la création et l'adhésion à l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise (EPFLO).

Suite à la création le 1^{er} janvier 2017 de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, il est nécessaire de désigner des représentants du nouvel EPCI, à raison de deux délégués titulaires et de deux suppléants, au sein de son assemblée générale (article 11 des statuts de l'EPFLO).

Il est rappelé qu'en matière de désignation de représentants d'un EPCI dans un organisme extérieur, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit les règles suivantes :

- le vote est en principe à bulletin secret,
- le conseil d'agglomération peut décider à l'unanimité de procéder à un scrutin public,
- si, après appel à candidature, une seule liste ou une seule candidature a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,
- enfin, en cas d'élection, la majorité absolue est requise aux deux premiers tours de scrutin. S'il est nécessaire de procéder à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans cette hypothèse, en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

Il est donc proposé de désigner les 2 délégués titulaires et les 2 délégués suppléants suivants au sein de l'assemblée générale de l'EPFLO :

ASSEMBLEE GENERALE	
Délégués titulaires	Délégués suppléants
M. Philippe MARINI	M. Michel FOUBERT
M. Jean-Noël GUESNIER	M. Laurent PORTEBOIS

Par ailleurs, il est nécessaire que l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne puisse bénéficier du concours de l'EPFLO pour l'ensemble de son périmètre, y compris les communes de l'ex-CCBA.

Par conséquent, il est proposé de solliciter auprès de l'EPFLO, en application de l'article 9 de ses statuts, une adhésion de la nouvelle communauté d'agglomération pour l'intégralité de son territoire.

.../...

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,

Et après en avoir délibéré,


APPROUVE la désignation des représentants au sein de l'assemblée générale de l'Etablissement Public Foncier de l'Oise (EPFLO) telle que précisée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président de l'ARC à entamer les démarches nécessaires à une adhésion de la communauté d'agglomération à l'EPFLO pour l'ensemble de son périmètre, ainsi qu'à signer tous les actes subséquents.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

08 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE D'AMENAGEMENT DE L'OISE

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

08 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE D'AMENAGEMENT DE L'OISE

L'Agglomération de la Région de Compiègne et la Communauté de Communes de la Basse Automne étaient actionnaires de la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO).

Suite à la fusion entre les deux entités, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants du nouvel EPCI au sein de cette société, à raison d'un représentant au sein du Conseil d'Administration et d'un représentant titulaire et d'un suppléant au sein de l'Assemblée Générale.

Il est rappelé qu'en matière de désignation de représentants d'un EPCI dans un organisme extérieur, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit les règles suivantes :

- le vote est en principe à bulletin secret,
- le conseil d'agglomération peut décider à l'unanimité de procéder à un scrutin public,
- si, après appel à candidature, une seule liste ou une seule candidature a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,
- enfin, en cas d'élection, la majorité absolue est requise aux deux premiers tours de scrutin. S'il est nécessaire de procéder à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans cette hypothèse, en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

Il est donc proposé de désigner les représentants suivants au sein du conseil d'administration (1 titulaire) et de l'Assemblée Générale (1 titulaire et 1 suppléant) de la SAO :

Représentant de l'ARC auprès du conseil d'administration :

- Michel FOUBERT (pas de suppléant)

Représentants de l'ARC auprès de l'assemblée générale :

- Laurent PORTEBOIS, titulaire
- Michel ARNOULD, suppléant

Par ailleurs, le Conseil d'Agglomération autorise le représentant de l'ARC au sein du Conseil d'Administration à exercer, le cas échéant, des fonctions exécutives au sein de la SAO.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,

Et après en avoir délibéré,

.../...

APPROUVE la désignation des représentants au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) telle que précisée ci-dessus,

AUTORISE le représentant de l'ARC au sein du Conseil d'Administration à exercer, le cas échéant, des fonctions exécutives au sein de la SAO.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

09 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OISE ARONDE

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

09 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OISE ARONDE

L'Agglomération de la Région de Compiègne était membre du Syndicat Mixte Oise Aronde. Ce n'était pas le cas de la communauté de communes de la Basse Automne, au sein de laquelle seule la commune de Verberie était membre.

Suite à la fusion entre les deux entités, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants du nouvel EPCI au sein du comité syndical, à raison de 18 titulaires et autant de suppléants.

Il est rappelé qu'en matière de désignation de représentants d'un EPCI dans un organisme extérieur, l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit les règles suivantes :

- le vote est en principe à bulletin secret,
- le conseil d'agglomération peut décider à l'unanimité de procéder à un scrutin public,
- si, après appel à candidature, une seule liste ou une seule candidature a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,
- enfin, en cas d'élection, la majorité absolue est requise aux deux premiers tours de scrutin. S'il est nécessaire de procéder à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans cette hypothèse, en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

Il est proposé de désigner les représentants suivants au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte Oise Aronde (SMOA) :

Délégués titulaires :

- Monsieur Philippe MARINI
- Monsieur Michel FOUBERT
- Madame Arielle FRANÇOIS
- Madame Marie-Christine LEGROS
- Monsieur Eric de VALROGER
- Monsieur Xavier LOUVET
- Monsieur Eric BERTRAND
- Monsieur Bernard HELLAL
- Monsieur Jean-Claude CHIREUX
- Monsieur Jean DESESSART
- Madame Evelyne LE CHAPPELLIER
- Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF
- Monsieur Jean-Noël GUESNIER
- Monsieur Bernard DELANNOY
- Madame Béatrice MARTIN
- Monsieur Bruno LEDRAPPIER
- Monsieur Claude DUPRONT
- Monsieur Michel ARNOULD

Délégués suppléants :

- Monsieur Laurent PORTEBOIS
- Monsieur Eric HANEN
- Madame Marie-Pierre DEGAGE
- Monsieur Christian TELLIER
- Monsieur Eric VERRIER
- Monsieur Philippe TRINCHEZ
- Madame Sylvie OGER
- Madame Brigitte CUGNET-WATTELET
- Monsieur Marc RESSONS
- Monsieur Alain DENNEL
- Monsieur Philippe VALLEE
- Monsieur José SCHAMBERT
- Monsieur Philippe LUISIN
- Madame Thérèse-Marie LAMARCHE
- Monsieur Romuald SEELS
- Monsieur Erwan BAUDIMANT
- Monsieur Michel JEANNEROT
- Monsieur Patrick LEROUX

Il est précisé que la commune de Verberie restera membre à part entière du Syndicat Mixte de l'Oise Aronde.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation des représentants au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de l'Oise Aronde telle que précisée ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

10 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

10 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU

Suite à la fusion entre l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Communauté de Communes de la Basse Automne, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants du nouvel EPCI au sein des Commissions locales de l'eau compétentes sur son nouveau territoire.

Il est rappelé qu'en matière de désignation de représentants d'un EPCI dans un organisme extérieur, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit les règles suivantes :

- le vote est en principe à bulletin secret,
- le conseil d'agglomération peut décider à l'unanimité de procéder à un scrutin public,
- si, après appel à candidature, une seule liste ou une seule candidature a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,
- enfin, en cas d'élection, la majorité absolue est requise aux deux premiers tours de scrutin. S'il est nécessaire de procéder à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans cette hypothèse, en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

Il est proposé de désigner les représentants suivants au sein des Commissions Locales de l'Eau (CLE) :

- Pour le SAGE Oise ARONDE

- Madame Arielle FRANCOIS

- Monsieur Michel ARNOULD

- Monsieur Eric BERTRAND

- Pour le SAGE de l'Automne

- Monsieur Michel ARNOULD

- Pour le SAGE de la Nonette

- Monsieur Michel ARNOULD

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,

Et après en avoir délibéré,

.../...

APPROUVE la désignation des représentants au sein des Commissions Locales de l'Eau des SAGE de l'Oise-Aronde, de l'Automne et de la Nonette, telle que précisée ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Marini', written over a horizontal line.

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

11 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL LE TIGRE

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

11 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL LE TIGRE

Suite à la fusion entre l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Communauté de Communes de la Basse Automne, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants du nouvel EPCI au sein du conseil d'administration de la société publique locale (SPL) Le Tigre.

Les statuts prévoient un conseil d'administration composé de 9 sièges répartis ainsi :

- 7 sièges pour l'ARC dont 2 représentants de Compiègne, 2 de Margny-lès-Compiègne et 3 à choisir parmi les autres communes,
- 1 siège pour la commune de Compiègne,
- 1 siège pour la commune de Margny-lès-Compiègne.

Il est rappelé qu'en matière de désignation de représentants d'un EPCI dans un organisme extérieur, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit les règles suivantes :

- le vote est en principe à bulletin secret,
- le conseil d'agglomération peut décider à l'unanimité de procéder à un scrutin public,
- si, après appel à candidature, une seule liste ou une seule candidature a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,
- enfin, en cas d'élection, la majorité absolue est requise aux deux premiers tours de scrutin. S'il est nécessaire de procéder à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans cette hypothèse, en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

Il est proposé de désigner, pour siéger au conseil d'administration de la société publique de promotion du Compiégnois et de gestion du Tigre, les représentants suivants :

- Monsieur Philippe MARINI
- Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ
- Monsieur Laurent PORTEBOIS
- Monsieur Jean-Noël GUESNIER
- Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF
- Monsieur Marc RESSONS
- Monsieur Georges DIAB

Il est proposé de désigner Monsieur Philippe MARINI en qualité de représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires et d'autoriser Monsieur Philippe MARINI à assurer la présidence du conseil d'administration de cette société.

.../...

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation des représentants au sein du Conseil d'administration de la SPL Le Tigre, telle que précisée ci-dessus,


APPROUVE la désignation de Monsieur Philippe MARINI en qualité de représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL Le Tigre,

AUTORISE Monsieur Philippe MARINI à assurer la présidence du conseil d'administration de la SPL Le Tigre.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

12 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE DE SUIVI DE LA SPL LE TIGRE

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

12 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE DE SUIVI DE LA SPL LE TIGRE

Suite à la fusion entre l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Communauté de Communes de la Basse Automne, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants du nouvel EPCI au sein du comité de suivi de la société publique locale (SPL) Le Tigre.

Il est rappelé qu'en matière de désignation de représentants d'un EPCI dans un organisme extérieur, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit les règles suivantes :

- le vote est en principe à bulletin secret,
- le conseil d'agglomération peut décider à l'unanimité de procéder à un scrutin public,
- si, après appel à candidature, une seule liste ou une seule candidature a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,
- enfin, en cas d'élection, la majorité absolue est requise aux deux premiers tours de scrutin. S'il est nécessaire de procéder à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans cette hypothèse, en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

Il est proposé de désigner, pour siéger au comité de suivi de la SPL Le Tigre, les représentants suivants :

Au titre de la Ville de Compiègne :

- Monsieur Eric de VALROGER
- Monsieur Nicolas LEDAY

Au titre de la Ville de Margny-lès-Compiègne :

- Madame Rachida EL AMRANI
- Monsieur Joël COLLET

Au titre des autres communes :

- Monsieur Jean DESESSART
- Monsieur Claude DUPRONT
- Madame Micheline FUSÉE

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,

Et après en avoir délibéré,

.../...

APPROUVE la désignation des représentants pour siéger au sein du comité de suivi de la SPL Le Tigre telle que précisée ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

13 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE OISE LA VALLEE

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

13 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE OISE LA VALLEE

L'Agglomération de la Région de Compiègne et la Communauté de communes de la Basse-Automne étaient toutes deux membres de Oise la Vallée.

Suite à leur fusion, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants du nouvel EPCI au sein de l'assemblée générale de Oise La Vallée.

Il est rappelé qu'en matière de désignation de représentants d'un EPCI dans un organisme extérieur, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit les règles suivantes :

- le vote est en principe à bulletin secret,
- le conseil d'agglomération peut décider à l'unanimité de procéder à un scrutin public,
- si, après appel à candidature, une seule liste ou une seule candidature a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,
- enfin, en cas d'élection, la majorité absolue est requise aux deux premiers tours de scrutin. S'il est nécessaire de procéder à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans cette hypothèse, en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

Il vous est proposé de désigner les représentants suivants (4 titulaires et 4 suppléants) au sein de l'assemblée générale de OISE LA VALLEE :

Membres titulaires :

Bernard HELLAL
Eric BERTRAND
Jean DESESSART
Michel FOUBERT

Membres suppléants :

Marc RESSONS
Jean-Claude GRANIER
Béatrice MARTIN
Jean PIERRE DESMOULINS

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel FOUBERT,

.../...

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation des représentants pour siéger au sein de l'assemblée générale de Oise la Vallée telle que précisée ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

14 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET DU BUREAU DE L'ASSOCIATION DU PAYS COMPIEGNOIS

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

14 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET DU BUREAU DE L'ASSOCIATION DU PAYS COMPIEGNOIS

L'Agglomération de la Région de Compiègne et la Communauté de communes de la Basse-Automne étaient toutes deux membres de l'Association du Pays Compiégnois (APC).

Suite à leur fusion, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants du nouvel EPCI au sein de l'Assemblée générale et du bureau de l'APC.

Il est rappelé qu'en matière de désignation de représentants d'un EPCI dans un organisme extérieur, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit les règles suivantes :

- le vote est en principe à bulletin secret,
- le conseil d'agglomération peut décider à l'unanimité de procéder à un scrutin public,
- si, après appel à candidature, une seule liste ou une seule candidature a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,
- enfin, en cas d'élection, la majorité absolue est requise aux deux premiers tours de scrutin. S'il est nécessaire de procéder à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans cette hypothèse, en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

Il est proposé de désigner les représentants suivants au sein de l'assemblée générale de l'APC (35 délégués) et de son bureau (2 délégués) :

Délégués au sein de l'Assemblée Générale :

1. M. Philippe MARINI
2. M. Eric BERTRAND
3. M. Alain DRICOURT
4. M. Jean-Marie LAVOISIER
5. M. Claude DUPRONT
6. M. Jean-Noël GUESNIER
7. M. Laurent PORTEBOIS
8. M. Eric VERRIER
9. Mme Dominique RENARD
10. M. Marc-Antoine BREKIESZ
11. Mme Sylvie OGER
12. M. Philippe TRINCHEZ
13. Mme Arielle FRANÇOIS
14. Mme Anne-PATRICIA KOERBER
15. M. Eric HANEN
16. M. Etienne DIOT
17. M. Joël DUPUY de MERY
18. M. Philippe BOUCHER
19. Mme Delphine DUCANCHEZ
20. M. Jean-Claude CHIREUX
21. M. Pascal SERET

22. Mme Jacqueline FERRADINI
23. Mme Evelyne LE CHAPPELLIER
24. M. Bernard HELLAL
25. M. Marc RESSONS
26. M. Georges DIAB
27. M. Claude PICART
28. M. Jean-Pierre DESMOULINS
29. M. Jean-Pierre LEBOEUF
30. M. Jean-Claude GRANIER
31. Mme Micheline FUSEE
32. M. Bernard DELANNOY
33. M. Michel ARNOULD
34. M. Patrick STEFFEN
35. Mme Béatrice MARTIN

Représentation au Bureau :

Les statuts prévoient que siègent au Bureau

- les présidents d'EPCI,
- un représentant supplémentaire par EPCI
- ainsi qu'un représentant supplémentaire pour l'EPCI dont est issu le Président.

Par conséquent, il est nécessaire de désigner deux représentants pour siéger au Bureau :

- 1 – M. Bernard HELLAL
- 2 – M. Claude PICART

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation des représentants pour siéger au sein de l'assemblée générale et du bureau de l'Association du Pays Compiégnois telle que précisée ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

15 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION BUREAU INTERCOMMUNAL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

15 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION BUREAU INTERCOMMUNAL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

L'Agglomération de la Région de Compiègne et la Communauté de communes de la Basse-Automne étaient toutes deux membres de l'Association Bureau Intercommunal de l'Emploi et de la Formation (BIE)

Suite à leur fusion, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants du nouvel EPCI au sein de l'Assemblée générale du BIE.

Il est rappelé qu'en matière de désignation de représentants d'un EPCI dans un organisme extérieur, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit les règles suivantes :

- Le vote est en principe à bulletin secret,
- le conseil d'agglomération peut décider à l'unanimité de procéder à un scrutin public,
- si, après appel à candidature, une seule liste ou une seule candidature a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,
- enfin, en cas d'élection, la majorité absolue est requise aux deux premiers tours de scrutin. S'il est nécessaire de procéder à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans cette hypothèse, en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

Il est proposé de désigner les représentants suivants :

- Monsieur Philippe MARINI
- Monsieur Bernard HELLAL
- Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ
- Madame Micheline FUSÉE
- Monsieur Jean Marie LAVOISIER

Il est précisé que bien que la liquidation du BIE ait été décidée, son assemblée Générale doit être réunie pour mettre en œuvre les procédures de liquidation, ce qui justifie la désignation par l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse-Automne de ses représentants.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,

Et après en avoir délibéré,

.../...

APPROUVE la désignation des représentants au sein de l'association bureau intercommunal de l'emploi et de la formation telle que précisée ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

16 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RECYCLERIE DE L'AGGLOMERATION DE COMPIEGNE (RAC)

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

16 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RECYCLERIE DE L'AGGLOMERATION DE COMPIEGNE (RAC)

Par délibération du 26 juin 2009, le Conseil d'Agglomération s'est prononcé favorablement sur le principe de création d'une recyclerie sur le territoire de la Collectivité.

Cette structure est gérée sous forme associative et poursuit trois objectifs :

- Réutiliser tous les déchets ou objets qui après reconditionnement pourront être remis en vente
- Offrir à des personnes éloignées de l'emploi, la possibilité de retourner une activité professionnelle dans le cadre de contrats d'insertion assortis d'une formation complémentaire
- Créer une véritable entreprise d'insertion

L'association dénommée « Recyclerie de l'Agglomération de Compiègne (RAC) » est gérée par un Conseil d'administration composée de sept membres de droit représentant les collectivités suivantes : ARC, Ville de Compiègne, SMVO et MEF.

Il est rappelé qu'en matière de désignation de représentants d'un EPCI dans un organisme extérieur, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit les règles suivantes :

- le vote est en principe à bulletin secret,
- le conseil d'agglomération peut décider à l'unanimité de procéder à un scrutin public,
- si, après appel à candidature, une seule liste ou une seule candidature a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,
- enfin, en cas d'élection, la majorité absolue est requise aux deux premiers tours de scrutin. S'il est nécessaire de procéder à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans cette hypothèse, en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

Suite à la fusion entre l'Agglomération de la Région de Compiègne et la communauté de communes de la Basse Automne, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, il est proposé de désigner les représentants suivants :

- Membres titulaires :
 - Monsieur Philippe MARINI
 - Monsieur Bernard HELLAL
 - Madame Béatrice MARTIN
 - Madame Sandrine de FIGUEIREDO
- Membres suppléants :
 - Monsieur Michel FOUBERT
 - Monsieur Eric BERTRAND
 - Monsieur Jean-Noël GUESNIER
 - Madame Dominique RENARD

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean-Noël GUESNIER,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation des représentants au sein du conseil d'administration de la Recyclerie de l'Agglomération de Compiègne, telle que précisée ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

17 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION COMPIEGNE POLE TECHNOLOGIQUE

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

17 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION COMPIEGNE POLE TECHNOLOGIQUE

Suite à la fusion entre l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Communauté de communes de la Basse Automne, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation de représentants de l'ARC pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'association Compiègne Pôle Technologique.

Il est rappelé qu'en matière de désignation de représentants d'un EPCI dans un organisme extérieur, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit les règles suivantes :

- le vote est en principe à bulletin secret,
- le conseil d'agglomération peut décider à l'unanimité de procéder à un scrutin public,
- si, après appel à candidature, une seule liste ou une seule candidature a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,
- enfin, en cas d'élection, la majorité absolue est requise aux deux premiers tours de scrutin. S'il est nécessaire de procéder à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans cette hypothèse, en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

Il est proposé de désigner les représentants suivants :

- Philippe MARINI
- Laurent PORTEBOIS
- Jean DESESSART
- Bernard HELLAL
- Jean-Noël GUESNIER
- Bernard DELANNOY
- Michel ARNOULD

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel FOUBERT,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation des représentants au sein de l'association Compiègne Pôle Technologique telle que précisée ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

18 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DEPARTEMENTALE DES GENS DU VOYAGE

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

18 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DEPARTEMENTALE DES GENS DU VOYAGE

Suite à la fusion entre l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Communauté de communes de la Basse Automne, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation de représentants de l'ARC pour siéger au sein de la commission consultative départementale des gens du voyage.

Il est rappelé qu'en matière de désignation de représentants d'un EPCI dans un organisme extérieur, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit les règles suivantes :

- le vote est en principe à bulletin secret,
- le conseil d'agglomération peut décider à l'unanimité de procéder à un scrutin public,
- si, après appel à candidature, une seule liste ou une seule candidature a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,
- enfin, en cas d'élection, la majorité absolue est requise aux deux premiers tours de scrutin. S'il est nécessaire de procéder à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans cette hypothèse, en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

Il est proposé de désigner les représentants suivants :

Membre titulaire :

Bernard HELLAL

Membre suppléant :

Eric VERRIER

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Bernard HELLAL,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation des représentants au sein de la commission consultative départementale des gens du voyage telle que précisée ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

19 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ESCOM

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

19 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ESCOM

Suite à la fusion entre l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Communauté de communes de la Basse Automne, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant de l'ARC pour siéger au sein du conseil d'administration de l'ESCOM.

Il est rappelé qu'en matière de désignation de représentants d'un EPCI dans un organisme extérieur, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit les règles suivantes :

- le vote est en principe à bulletin secret,
- le conseil d'agglomération peut décider à l'unanimité de procéder à un scrutin public,
- si, après appel à candidature, une seule liste ou une seule candidature a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,
- enfin, en cas d'élection, la majorité absolue est requise aux deux premiers tours de scrutin. S'il est nécessaire de procéder à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans cette hypothèse, en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Madame Arielle FRANÇOIS,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation de Madame Arielle FRANÇOIS comme représentante au sein du conseil d'administration de l'ESCOM.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

20 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

20 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS

Suite à la fusion entre l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Communauté de communes de la Basse Automne, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation de représentants de l'ARC pour siéger au sein de la commission départementale des risques naturels majeurs.

Il est rappelé qu'en matière de désignation de représentants d'un EPCI dans un organisme extérieur, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit les règles suivantes :

- le vote est en principe à bulletin secret,
- le conseil d'agglomération peut décider à l'unanimité de procéder à un scrutin public,
- si, après appel à candidature, une seule liste ou une seule candidature a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,
- enfin, en cas d'élection, la majorité absolue est requise aux deux premiers tours de scrutin. S'il est nécessaire de procéder à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans cette hypothèse, en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

Il est proposé de désigner les membres suivants :

Membre titulaire :

Jean-Noël GUESNIER

Membre suppléant :

Arielle FRANÇOIS

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean-Noël GUESNIER

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation des représentants de l'ARC pour siéger au sein de la commission départementale des risques naturels majeurs, telle que précisée ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

21 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CLUB DES VILLES CYCLABLES

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

21 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CLUB DES VILLES CYCLABLES

Suite à la fusion entre l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Communauté de communes de la Basse Automne, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation de représentants de l'ARC pour siéger au sein du Club des Villes Cyclables.

Il est rappelé qu'en matière de désignation de représentants d'un EPCI dans un organisme extérieur, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit les règles suivantes :

- le vote est en principe à bulletin secret,
- le conseil d'agglomération peut décider à l'unanimité de procéder à un scrutin public,
- si, après appel à candidature, une seule liste ou une seule candidature a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,
- enfin, en cas d'élection, la majorité absolue est requise aux deux premiers tours de scrutin. S'il est nécessaire de procéder à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans cette hypothèse, en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

Il est proposé de désigner les membres suivants :

Membre titulaire :

Monsieur Philippe TRINCHEZ

Membre suppléant :

Monsieur Alain DRICOURT

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe TRINCHEZ,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation des représentants de l'ARC pour siéger au sein du Club des Villes Cyclables, telle que précisée ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

22 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE DE LA FLAQUE A JAUX (AFUL)

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

22 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE DE LA FLAQUE A JAUX (AFUL)

Suite à la fusion entre l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation de représentants de l'ARC pour siéger au sein de l'association foncière urbaine libre de la Flaque à Jaux (AFUL).

Il est rappelé qu'en matière de désignation de représentants d'un EPCI dans un organisme extérieur, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit les règles suivantes :

- le vote est en principe à bulletin secret,
- le conseil d'agglomération peut décider à l'unanimité de procéder à un scrutin public,
- si, après appel à candidature, une seule liste ou une seule candidature a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,
- enfin, en cas d'élection, la majorité absolue est requise aux deux premiers tours de scrutin. S'il est nécessaire de procéder à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans cette hypothèse, en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

Il est proposé de désigner les membres suivants :

Membre titulaire :

Delphine DUCANCHEZ

Membre suppléant :

Michel JEANNEROT


Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Madame Delphine DUCANCHEZ,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation des représentants de l'ARC pour siéger au sein de l'association foncière urbaine libre de la Flaque à Jaux (AFUL), telle que précisée ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,


Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

**23 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA PLATEFORME D'INITIATIVE LOCALE
« OISE EST INITIATIVE » - PFIL**

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

23 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA PLATEFORME D'INITIATIVE LOCALE « OISE EST INITIATIVE » - PFIL

Suite à la fusion entre l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Communauté de communes de la Basse Automne, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation de représentants de l'ARC pour siéger au sein de la Plateforme d'Initiative Locale «Oise Est Initiative » - PFIL, dont les statuts prévoient un représentant par collectivité.

Il est rappelé qu'en matière de désignation de représentants d'un EPCI dans un organisme extérieur, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit les règles suivantes :

- le vote est en principe à bulletin secret,
- le conseil d'agglomération peut décider à l'unanimité de procéder à un scrutin public,
- si, après appel à candidature, une seule liste ou une seule candidature a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,
- enfin, en cas d'élection, la majorité absolue est requise aux deux premiers tours de scrutin. S'il est nécessaire de procéder à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans cette hypothèse, en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

Il est proposé de désigner les membres suivants :

Membre titulaire : Philippe TRINCHEZ

Membre suppléant : Claude PICART

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe TRINCHEZ,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation des représentants de l'ARC pour siéger au sein de la Plateforme d'Initiative Locale «Oise Est Initiative » - PFIL, telle que précisée ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

24 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ET DES LYCEES

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

24 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ET DES LYCEES

En application du décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, le conseil d'administration des collèges et des lycées comprend désormais un représentant de de l'établissement public de coopération intercommunale territorialement compétent et un représentant de la commune siège de l'établissement.

Suite à la fusion entre l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation de représentants de l'ARC pour siéger au sein des différents conseils d'administration des collèges et lycées publics présents sur le territoire du nouvel EPCI.

Il est rappelé qu'en matière de désignation de représentants d'un EPCI dans un organisme extérieur, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit les règles suivantes :

- le vote est en principe à bulletin secret,
- le conseil d'agglomération peut décider à l'unanimité de procéder à un scrutin public,
- si, après appel à candidature, une seule liste ou une seule candidature a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,
- enfin, en cas d'élection, la majorité absolue est requise aux deux premiers tours de scrutin. S'il est nécessaire de procéder à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans cette hypothèse, en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

Il est proposé de désigner les membres suivants :

Etablissement	Représentant de l'ARC
Lycée Pierre d'AILLY	Arielle FRANCOIS
Lycée d'enseignement technologique Mireille GRENET	Marc-Antoine BREKIESZ
Lycée d'enseignement professionnel Mireille GRENET	Richard VALENTE
Lycée d'enseignement Général et professionnel (industriel) Mireille GRENET	Richard VALENTE
Lycée polyvalent Charles de GAULLE (La Croix Saint Ouen)	Jacqueline FERRADINI

.../...

Etablissement	Représentant de l'ARC
Collège Ferdinand BAC	Sophie SCHWARZ
Collège Gaëtan DENAIN	Sylvie OGER-DUGAT
Collège André MALRAUX	Dominique RENARD
Collège Jacques MONOD	Joël DUPUY DE MERY
Collège Claude DEBUSSY MARGNY-LÈS-COMPIEGNE	Rachida EL AMRANI
Collège Jules VERNE LA CROIX SAINT OUEN	Jacqueline FERRADINI
Collège d'ARAMONT VERBERIE	Patrick STEFFEN

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Mme Arielle FRANÇOIS,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation des représentants de l'ARC au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement présents sur son territoire, telle que précisée ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

25 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION PARTENAIRES DIESTER

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

25 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION PARTENAIRES DIESTER

Suite à la fusion entre l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant de l'ARC pour siéger au sein de l'association Partenaires Diester.

Il est rappelé qu'en matière de désignation de représentants d'un EPCI dans un organisme extérieur, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit les règles suivantes :

- le vote est en principe à bulletin secret,
- le conseil d'agglomération peut décider à l'unanimité de procéder à un scrutin public,
- si, après appel à candidature, une seule liste ou une seule candidature a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,
- enfin, en cas d'élection, la majorité absolue est requise aux deux premiers tours de scrutin. S'il est nécessaire de procéder à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans cette hypothèse, en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

Il est proposé de désigner Madame Arielle FRANÇOIS.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur FOUBERT,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation de Madame Arielle FRANÇOIS, en qualité de représentant de l'ARC, pour siéger au sein de l'association Partenaires Diester.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,


Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

26 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE D'ORIENTATION TERRITORIAL CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITE ET L'AMENAGEMENT (CEREMA – EX CETMEF)

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

26 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE D'ORIENTATION TERRITORIAL CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITE ET L'AMENAGEMENT (CEREMA – EX CETMEF)

Suite à la fusion entre l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation de représentants de l'ARC pour siéger au sein du Comité d'orientation territorial du Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA).

Il est rappelé qu'en matière de désignation de représentants d'un EPCI dans un organisme extérieur, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit les règles suivantes :

- le vote est en principe à bulletin secret,
- le conseil d'agglomération peut décider à l'unanimité de procéder à un scrutin public,
- si, après appel à candidature, une seule liste ou une seule candidature a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,
- enfin, en cas d'élection, la majorité absolue est requise aux deux premiers tours de scrutin. S'il est nécessaire de procéder à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans cette hypothèse, en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

Il est proposé de désigner les représentants suivants :

Membre titulaire :

- M. Michel FOUBERT

Membre suppléant :

- M. Jean Noël GUESNIER

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel FOUBERT,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation des représentants de l'ARC au sein du comité d'orientation territorial du Centre d'Etudes sur les Risques, l'Environnement et l'Aménagement (CEREMA), telle que précisée ci-dessus.



ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,


Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

27 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

27 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES

Suite à la fusion entre l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Communauté de communes de la Basse Automne, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant de l'ARC pour siéger au sein de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Il est rappelé qu'en matière de désignation de représentants d'un EPCI dans un organisme extérieur, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit les règles suivantes :

- le vote est en principe à bulletin secret,
- le conseil d'agglomération peut décider à l'unanimité de procéder à un scrutin public,
- si, après appel à candidature, une seule liste ou une seule candidature a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,
- enfin, en cas d'élection, la majorité absolue est requise aux deux premiers tours de scrutin. S'il est nécessaire de procéder à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans cette hypothèse, en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

Il est proposé de désigner Madame Béatrice MARTIN.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Madame Béatrice MARTIN,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation de Madame Béatrice MARTIN, en qualité de représentante de l'ARC au sein de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

28 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL COMPIEGNE-NOYON

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

28 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL COMPIEGNE-NOYON

Suite à la fusion entre l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Communauté de communes de la Basse Automne, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant de l'ARC pour siéger au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Compiègne-Noyon.

Il est rappelé qu'en matière de désignation de représentants d'un EPCI dans un organisme extérieur, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit les règles suivantes :

- Le vote est en principe à bulletin secret,
- le conseil d'agglomération peut décider à l'unanimité de procéder à un scrutin public,
- si, après appel à candidature, une seule liste ou une seule candidature a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,
- enfin, en cas d'élection, la majorité absolue est requise aux deux premiers tours de scrutin. S'il est nécessaire de procéder à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans cette hypothèse, en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

Il est proposé de désigner Monsieur Bernard HELLAL.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation de Monsieur Bernard HELLAL, en qualité de représentant de l'ARC au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Compiègne-Noyon.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

29 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SA HLM 60

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

29 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SA HLM 60

Suite à la fusion entre l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant de l'ARC pour siéger au sein du conseil d'administration de la SA HLM 60.

Il est rappelé qu'en matière de désignation de représentants d'un EPCI dans un organisme extérieur, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit les règles suivantes :

- le vote est en principe à bulletin secret,
- le conseil d'agglomération peut décider à l'unanimité de procéder à un scrutin public,
- si, après appel à candidature, une seule liste ou une seule candidature a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,
- enfin, en cas d'élection, la majorité absolue est requise aux deux premiers tours de scrutin. S'il est nécessaire de procéder à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans cette hypothèse, en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

Il est proposé de désigner Monsieur Michel FOUBERT.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation de Monsieur Michel FOUBERT, en qualité de représentant de l'ARC au sein du conseil d'administration de la SA HLM 60.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,


Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

30 - ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET CREATION DES EMPLOIS FONCTIONNELS

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

30 - ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET CREATION DES EMPLOIS FONCTIONNELS

Dans le cadre de la loi (NOTRe) n° 2015-991 du 07 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et la Communauté de Communes de la Basse Automne ont fusionné depuis le 1^{er} janvier 2017.

Les effectifs de l'Agglomération de la région de Compiègne comptaient un emploi fonctionnel de DGS et cinq emplois fonctionnels de DGA. Les effectifs de la Communauté de communes de la Basse Automne comprenaient un emploi de DGS.

Pendant la phase provisoire le DGS de la collectivité qui regroupe le plus grand nombre d'habitants a été maintenu dans ses fonctions ainsi que les DGA et l'agent occupant l'autre emploi de DGS a été maintenu en qualité de DGA. Ce dernier sera déchargé de ses fonctions et reclassé dans son grade statutaire.

A compter du 1^{er} février 2017, il est proposé d'une part, DE CREER les emplois fonctionnels suivants :

- 1 emploi fonctionnel de DGS
- 5 emplois fonctionnels de DGA qui seront affectés aux :
 - pôle espaces urbains
 - pôle citoyenneté et administration générale
 - pôle Finances et Ressources
 - pôle Aménagement Urbanisme et grands projets
 - pôle développement durable.

Et, d'autre part, D'ADOPTER le tableau des effectifs complet ci-joint.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Nicolas LEDAY,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE de créer les emplois fonctionnels tels que précisés ci-dessus ;

ADOpte le tableau des effectifs joint en annexe.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

31 - ZAC DE JAUX/VENETTE : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES, SIGNATURE D'UN AVENANT A L'OFFRE DE CONCOURS DE CARREFOUR ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE POUR LE DÉPLACEMENT DU GIRATOIRE AVENUE DE L'EUROPE SUR LA RD932

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 49

AMÉNAGEMENT

31 - ZAC DE JAUX/VENETTE : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES, SIGNATURE D'UN AVENANT A L'OFFRE DE CONCOURS DE CARREFOUR ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE POUR LE DÉPLACEMENT DU GIRATOIRE AVENUE DE L'EUROPE SUR LA RD932

Dans le cadre du projet de requalification de la ZAC de Jaux/Venette et de la nécessité d'y améliorer les conditions de circulation, des études préalables, notamment une étude de circulation dynamique, ainsi que les dossiers Esquisse (ESQ), Avant Projet (AVP) et Projet (PRO) ont été établis et finalisés. Pour mémoire et suivant la délibération du 15 avril 2015, l'ARC a mandaté la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) en tant que maître d'ouvrage délégué.

Cette opération vise à affermir et à pérenniser l'attractivité de la ZAC de Jaux/Venette en améliorant les conditions de circulation des usagers et en limitant les congestions sur la voirie départementale et communale.

L'opération consiste à déplacer le giratoire situé au Nord de l'Avenue de l'Europe sur la RD932, complété par un shunt depuis la RD932 vers l'Avenue de l'Europe, d'un second shunt depuis la RD1131 jusqu'à la RD932, et de l'élargissement en 2x2 voies de la RD932 entre le futur giratoire et le giratoire RD1131 x RD932.

Le Dossier de Consultation des Entreprises est en cours de finalisation et comprend l'allotissement suivant :

- Lot n°1 : Terrassement, assainissement, VRD,
- Lot n°2 : Éclairage public,
- Lot n°3 : Signalisation, marquage,
- Lot n°4 : Espaces verts,
- Lot n°5 : Marché de contrôles externes (réseaux et voirie).

Le montant global des travaux est estimé à 1 312 000 euros HT.

Suivant le planning opérationnel prévisionnel, il est ainsi proposé le lancement de la consultation des entreprises.

Suite à un accord avec le Groupe Carrefour, une majoration de leur offre de concours initiale (750 000 euros selon la délibération du 10 avril 2015) est intervenue, portant la participation financière du groupe à un d'un million d'euros sur les présentes tranches de travaux, dont 688 403 euros sur la partie des travaux.

Il est ainsi proposé d'autoriser Monsieur Le Président à signer l'avenant à l'offre de concours initiale du Groupe Carrefour.

L'ARC peut également prétendre en 2017 à une subvention de la part du Conseil Départemental de l'Oise pour trois dossiers : giratoire, shunts et élargissement en 2x2 voies entre le futur giratoire et le giratoire RD1131xRD932.

.../...

Le plan de financement prévisionnel des travaux est le suivant :

	Coût global travaux HT Phase PRO	Participation ARC HT	Participation Carrefour	Subvention CD60 HT (Assiette subventionnable de 400 000 euros HT)		
				Tranche 1 Giratoire	Tranche 2 Shunts	Tranche 3 Elargissement en 2x2 voies
	100%	20%	52%	615 476 € HT <i>Taux bonifié de 36% (travaux sur ou le long de routes départementales)</i>	307 578 € HT <i>Taux de 26%</i>	382 297,10 € HT <i>Taux bonifié de 36% (travaux sur ou le long de routes départementales)</i>
Coût global travaux HT Phase PRO	1 312 000	262 000	688 403	144 000	79 970	137 627

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur Le Président à déposer les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour l'année 2017.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Bernard DELANNOY,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE, la poursuite de l'opération du déplacement du giratoire Avenue de l'Europe sur la RD932 dans la ZAC de Jaux/Venette, ainsi que les travaux tels qu'ils sont présentés ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à lancer la consultation d'entreprises pour l'opération ci-dessus ;

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à l'offre de concours du Groupe Carrefour pour l'opération ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès du conseil départemental les subventions liées aux opérations listées ci-dessus et à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;

PRECISE que la dépense sera inscrite au chapitre 972 du budget principal.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

32 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2017

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 49

FINANCES

32 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2017

Par trois délibérations en date des 15 juillet 2015, 22 février 2016 et 17 octobre 2016, le conseil départemental a profondément revu son système d'aide aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale.

Il appartient à l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse-Automne de déposer dès à présent ses dossiers de demandes de subventions au titre de l'année 2017, afin que le conseil départemental puisse statuer sur ces dernières lors de sa commission permanente de mars prochain.

A ce jour, dans le cadre de la préparation du budget d'investissement de l'année 2017 de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse-Automne, il est proposé de présenter aux financements départementaux le programme de demandes de subventions suivant. Ce programme intègre notamment les trois demandes présentées au titre du déplacement du giratoire Avenue de l'Europe, sur la RD 932, qui font l'objet d'une précédente délibération.

Opération	Dépenses subventionnables HT	Subvention attendue HT
Bâtiment des archives – 1 ^{ère} phase	378 750€	113 475€
Déplacement du giratoire Avenue de l'Europe RD 932 – 1 ^{ère} tranche (giratoire)	400 000€ (sur un montant total de travaux de 615 476 € HT)	144 000€
Déplacement du giratoire Avenue de l'Europe RD 932 – 2 ^{ème} tranche (shunts)	307 578 € HT	79 970€
Déplacement du giratoire Avenue de l'Europe RD 932 – 3 ^{ème} tranche (mise en 2x2 voies)	382 297.10 € HT	137 627€
Salle de sports de La Croix Saint Ouen – 1 ^{ère} tranche (Construction plateau sportif)	400 000€	116 000€
Salle de sports de La Croix Saint Ouen – 3 ^{ème} tranche (aménagement de vestiaires)	300 000€	87 000€
	TOTAL : 2 168 625.10€	TOTAL : 678 072€

Le Conseil d'Agglomération


Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à solliciter auprès du conseil départemental les subventions liées aux opérations listées ci-dessus et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,


Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

33 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2017

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 49

FINANCES

33 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2017

Le gouvernement a décidé de poursuivre en d'amplifier en 2017 l'effort consenti en faveur de l'aide à l'investissement public local. Créé en 2016, le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) est augmenté (+20%). En 2016, une dotation de 550 000 € pour le site de l'Ecole d'Etat Major et une autre de 804 000 € pour la ZAC des Jardins avaient été obtenues.

En 2017, les collectivités peuvent bénéficier d'un financement au titre du FSIL pour les projets inscrits dans l'une des sept thématiques suivantes :

- Rénovation thermique des bâtiments publics ;
- Transition énergétique
- Développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Les dossiers doivent être déposés avant le 03 février 2017 au plus tard. L'appel à projet mentionne la nécessité de limiter le nombre de demandes et de cibler les projets ayant réel état d'avancement ou degré de maturité pour permettre une consommation rapide et certaine des subventions accordées.

Dans ces conditions, il est proposé de retenir trois opérations inscrites au PPI qui, déjà proposées en 2016 au titre du FSIL, n'avaient pas pu être financées.

	LIBELLES DES PROGRAMMES AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE CLASSEMENT PAR ORDRE DE PRIORITE	MONTANT DE LA DEPENSE HT SUBVENTIONNABLE	MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITEE
1	ZAC du Maubon Choisy au Bac – travaux phase 1 A	730 000,00	365 000,00
2	Quartier des Sablons Compiègne – création de l'avenue de la Faisanderie et transformation en boulevard urbain de l'avenue du 25 ème RGA	4 800 000,00	1 200 000,00
3	ZAC de la Prairie 2 – T0 travaux de VRD liés aux habitations	1 150 000,00	575 000,00
	TOTAUX	6 680 000,00	2 140 000,00

.../...

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur Bernard HELLAL,


Et après en avoir délibéré,

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant, à solliciter auprès du représentant de l'Etat les subventions liées aux opérations ci-dessus et à signer tout document s'y rapportant.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

ADMINISTRATION

34 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU TEPCV – AVENANT A LA CONVENTION INITIALE

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Etaient excusés :

Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sylvie OGER-DUGAT, Jean DESESSART.

Ont donné pouvoir :

Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ
Marc-Antoine BREKIESZ à Philippe MARINI
Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER
Evelyse GUYOT à Dominique RENARD
Philippe BOUCHER à Claude DUPRONT
Jacqueline FERRADINI à Laurent PORTEBOIS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. TEULIERES – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Janvier 2017
Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 49

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 49

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

34 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU TEPCV – AVENANT A LA CONVENTION INITIALE

L'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) a été retenue par l'Etat comme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), A ce titre, elle a conclu une convention d'appui financier avec le Ministère de l'Ecologie, dont la signature a été autorisée par délibération du 30 juin 2015. 500 000€ ont été obtenus à ce titre par l'Agglomération de la Région de Compiègne afin de mettre en œuvre des actions réduisant la dépendance énergétique sur son territoire.

Dans le cadre du lancement par l'Etat d'un second appel à projet, intitulé TEPCV 2, l'ARC a la possibilité de demander un avenant à cette convention. Cet avenant peut prévoir que les communes membres de l'agglomération bénéficient, au même titre que l'ARC, de subventions de l'Etat.

La subvention apportée par l'Etat aux projets portés par l'ARC et ses communes membres au titre du TEPCV 2 peut atteindre au maximum 1.5 million d'euros. Le taux de cofinancement de l'Etat représente entre 50 et 80% du montant global du projet. Cette aide est cumulable avec les aides de la Région dans la mesure où le montant total des subventions ne dépasse pas 80%.

L'Etat exige que les projets déposés couvrent une grande partie des thématiques liées au développement durable (rénovation énergétique mais également éclairage public, biodiversité, transport...).

Les travaux subventionnés doivent enfin être réalisés avant fin 2017.

L'ARC a effectué un recensement auprès de ses communes membres fin novembre 2016 et dépose la demande globale pour l'ensemble des communes. Cependant chaque commune doit délibérer sur l'action qu'elle a soumise à financement.

C'est dans ce contexte que l'ARC et 11 de ses communes membres souhaitent bénéficier de la deuxième enveloppe TEPCV pour développer les actions suivantes :

- La modernisation de l'éclairage public des communes pour des économies d'énergie avec plus de 1 300 points lumineux concernés ;
- La rénovation thermique ambitieuse (> 40 % de gains énergétiques) de 3 bâtiments publics ;
- Le développement de la mobilité électrique (mise en place de 3 bornes de recharge et achat de 3 véhicules électriques)
- Le développement de la biodiversité (mise en place d'hôtels à abeilles et à insectes dans les parcs, potagers bio dans les écoles, sensibilisation des scolaires et du grand public)

Le Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte crée une dynamique vertueuse sur le territoire et les économies d'énergies attendues sont importantes avec au moins 328 MWh économisés par an.

Le montant global du programme d'actions complémentaires est de 1 830 698.78 € HT avec un cofinancement souhaité de 1 428 441.67 € HT.

La liste des demandes de co-financement par commune se trouve en annexe 1 et un tableau récapitulatif des actions en annexe 2.

.../...

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté par Mme Evelyne LE CHAPPELLIER,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à solliciter auprès de l'Etat, au titre du TEPCV, les subventions liées aux opérations listées en annexe et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise